

école de la construction!

fédération vaudoise des entrepreneurs

**Certificat fédéral de capacité
peintre
selon l'art. 32 OFPr.**



PEINTRES

Les peintres appliquent des peintures et des vernis sur différents éléments d'un bâtiment: murs, plafonds, sols, fenêtres, volets, boiseries, etc. Ils posent également des papiers peints, des tissus, des revêtements muraux. Par leur travail, ils protègent et embellissent les maisons.

Leurs principales activités consistent en :

Travaux préparatoires

- calculer la surface à traiter, la quantité de matériaux nécessaires; éventuellement évaluer le coût et établir un devis
- préparer le matériel, faire des mélanges de couleurs selon une recette déterminée pour obtenir la teinte indiquée ou commander des mélanges prêts à l'emploi
- installer une échelle, un chevalet, un pont-roulant ou un échafaudage, si nécessaire
- poser des feuilles cartonnées ou en plastique, coller des bandes de papier, pour couvrir les sols, et tout ce qui ne doit pas être touché par la peinture
- arracher les vieux papiers peints; détacher les couches d'ancienne peinture ou de rouille à l'aide d'un grattoir, d'une racle, d'une spatule, d'une brosse métallique, d'un décapant ou d'appareils à air chaud
- mastiquer les trous et fissures, supprimer toute trace de graisse, toute aspérité; poncer et dépoussiérer
- éliminer, ou supprimer les causes d'une humidité excessive

Travaux de finition

- appliquer la peinture au pinceau, au rouleau ou au pistolet, en une ou plusieurs couches selon le résultat visé: couche de fond, couche intermédiaire ou couche de finition
- appliquer une couche de crépi et la structurer
- encoller et poser des papiers peints, des tissus ou d'autres revêtements; réaliser des filets, des galons, des travaux de raccord et de rhabillage

Les peintres en bâtiments travaillent la plupart du temps sur les chantiers, car seuls les objets mobiles et facilement transportables (fenêtres, portes, parties de machines, etc.) sont peints en atelier. Le changement fréquent de lieu de travail est donc caractéristique de la profession. Les peintres en bâtiments passent sans cesse de chantiers de constructions nouvelles à des chantiers de transformation de bâtiments ou de rénovation de locaux habités. Ils exercent leurs tâches seuls ou en petites équipes et doivent généralement se tenir debout.

Objectif	Obtenir le CFC de peintre en bâtiments. Ce certificat fédéral de capacité donne également accès à l'Ecole de chef-fe de chantier peintre
Conditions d'admission	Etre âgé de 23 ans au minimum au début du cours Avoir de bonnes notions du français Pouvoir justifier par un ou des certificats de travail d'une activité professionnelle de 5 ans, au moins, dans le domaine professionnel concerné. La période pendant laquelle se déroule la formation est prise en compte dans les conditions minimales requises aux examens.
Certification	Certificat fédéral de capacité peintre en bâtiments selon l'Art 32 OFPr.
Frais d'inscription	1 ^{er} cycle : CHF 2'000.--, <i>sous réserve de modifications</i> 2 ^{ème} cycle : CHF 2'000.--, <i>sous réserve de modifications</i> Frais aux examens non compris <ul style="list-style-type: none">- <i>Toute annulation de la part du participant ou de la participante doit être effectuée par écrit 15 jours avant le début du cours sous déduction d'une participation financière aux frais administratifs</i>- <i>Tout cours débuté est entièrement dû</i>- <i>La direction de l'école se réserve le droit de ne pas ouvrir un cours qui réunirait un nombre insuffisant d'inscription</i>- <i>Les inscriptions sont limitées et seront prises en compte par ordre d'arrivée</i>- <i>Les candidats sont tenus d'assurer un taux de fréquentation minimal de 80% selon le règlement de l'école</i>- <i>La participation au cours dépend du paiement de la finance d'inscription</i>- <i>Pour les autres cas, le règlement de l'école (disponible gratuitement au secrétariat) est applicable</i>
Aide financière	Les participants se renseigneront auprès des administrations de leur canton de domicile Les participants vaudois s'adresseront à l'Ecole de la construction
Durée	Deux cycles de formation répartis sur deux ans, pour un total de 480 périodes Plusieurs samedis + 2 semaines complètes par cycle
Dates	1 ^{er} cycle : de septembre à mai, chaque année 2 ^{ème} cycle : de septembre à mai, chaque année
Délai d'inscription	1 ^{er} juin de chaque année
Renseignements et inscriptions	<i>Coordonnées en bas de la page</i>

Cours de perfectionnement, A32P

Thèmes	Branches	1 ^{er} cycle	2 ^{ème} cycle	Total
Technologie peinture I	Généralités, outillages ustensiles et machines, connaissance des matériaux, technique de travail, enduits et procédés de travail	26	26	52
Technologie peinture II	Surfaces à traiter, technique de travail, enduits et procédés de travail	20	20	40
Technologie peinture III	Sciences naturelles Connaissance des matériaux	26	26	52
Calcul professionnel	Généralités Calcul professionnel	68	68	136
Couleurs et formes	Généralités Couleurs et formes	38	38	76
Pratique	Pratique	64	64	128
<u>Total du nombre de périodes</u> <i>sous réserve de modifications</i>		242	242	484